



IVRY
S/SEINE

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20250521-AR202505_09-AI
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation d'officier d'état civil

Mariage du samedi 24 mai 2025 à 14h

Monsieur Sofiane GUIGNARD et Madame Christina GUIANVARCH

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-17, L.2122-18 et L.2122-32,

vu le procès-verbal du 28 juin 2020 portant installation du Conseil municipal,

vu le procès-verbal du 4 juillet 2020 portant élection du Maire et des adjoints au Maire,

considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1 : DELEGUE Madame Estelle BOUFALA, Conseillère Municipale, en tant qu'officier d'état civil, pour célébrer le mariage prévu le samedi 24 mai 2025 à 14h, de Monsieur Sofiane GUIGNARD et Madame Christina GUIANVARCH.

ARTICLE 2 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution du présent arrêté qui lui sera communiqué.

ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera notifiée aux intéressé(e)s et transmise après publication au Procureur de la République, au préfet du Val-de-Marne, ainsi qu'aux services municipaux intéressés.

FAIT EN MAIRIE LE 21 MAI 2025

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 21 MAI 2025

RECU EN PREFECTURE

LE 21 MAI 2025

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 21 MAI 2025

Le Maire d'Iry-sur-Seine,



Philippe BOUYSSOU